L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 OCTOBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 8 OCTOBRE.

ABONNEMENT.

UN AN $16 00
TROIS MOIS 4 00
UN MOIS 1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'Abeille.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin de très bonne heure.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mois
[illegible]	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net.	$75 net.
[illegible]	22 "	[illegible]	50 "	80 "	125 "
[illegible]	30 "	53 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	36 "	67 "	90 "	140 "	225 "
[illegible]	48 "	80 "	105 "	170 "	275 "
[illegible]	54 "	[illegible]	120 "	200 "	325 "
[illegible]	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
[illegible]	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
[illegible]	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
[illegible]	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
[illegible]	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
[illegible]	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
[illegible]	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
[illegible]	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quatorze	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
[illegible]	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bros, à leur salle d'encan au No 16, rue de Chartres—vente [illegible] de [illegible] bottes, souliers et brodequins, [illegible] le plus beau stock qui ait été offert, et le mieux assorti.

Par C. E. Girardey & Co., [illegible] en briques et à [illegible] étages, No [illegible], rue [illegible], entre Camp et St Charles, comprenant [illegible] chambres à coucher et de salle à manger. — Aussi, un excellent piano et ses accessoires.

Par [illegible] — Vente régulière au No [illegible] de la rue [illegible] de meubles, de pianos et de membres [illegible].

Par F. Fernandez, à 6 heures du soir—continuation de la vente du stock de Prosper Rebet, No 24, rue de Chartres.

Par [illegible] Beaumont, au No [illegible] de la rue de Chartres—Habillements, chapeaux et articles de toilette.

Par H. Scott, à sa salle d'encan, [illegible] de Chartres—[illegible], bijoux, chapeaux, etc.

Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185 ....Rue des Remparts........185

Verres, Lampes et Napples.—Voyez [illegible] M. D. F. M[illegible].

THEATRES.

Ce soir, vendredi, 8 octobre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—The Hunchback.
THÉATRE DES VARIÉTÉS—Bleu for bleu.

La note du général Sickles.

L'île de Cuba paraît destinée à porter malheur à tous les ministres américains qui seront forcés de s'en occuper à Madrid. On se rappelle quelle fut la triste issue des négociations de l'Hon. Pierre Soulé, sous la présidence de M. Franklin Pierce et sous la direction du secrétaire d'Etat Marcy. Le fameux manifeste d'Ostende n'eut d'autre résultat que l'élection de M. Buchanan à la présidence des Etats-Unis, revirement [illegible] pour lui, mais dont ses collègues en diplomatie, MM. Mason et Soulé, n'eurent pas lieu de se féliciter outre mesure. M. Buchanan, avec son esprit fin, son intelligence aiguë [illegible] et le sentiment des convenances dont il [illegible] l'esclave, se garda bien de donner suite au [illegible] d'Ostende, et MM. Mason et Soulé [illegible] sans appui dans la voie politique où ils s'étaient imprudemment engagés.

[illegible] que M. Sickles, ministre de M. Grant à Madrid, soit plus heureux, car il est menacé aussi d'être désavoué d'une belle manière, si toutefois cela n'est pas déjà arrivé. Nous pensons, néanmoins, que M. Fish, secrétaire d'Etat, ne s'en tirera pas avec le même bonheur que M. Marcy, secrétaire d'Etat du président Pierce. M. Marcy, profondément versé dans la science de la politique internationale, et homme de grande sagesse en tout, n'eut pas de peine à produire l'impression que les algarades diplomatiques de l'époque n'étaient pas de son fait, et en conséquence le blâme n'arriva pas jusqu'à lui. Les instructions de M. Marcy avaient été ce qu'il paraît, car nous n'affirmons rien [illegible] manière positive, dépassées de beaucoup [illegible] à Madrid et le négociateur fut la victime de sa propre témérité. Il fut désapprouvé et rappelé.

[illegible] de même encore aujourd'hui, et M. Sickles aurait-il dépassé les instructions données par M. Fish? Nous avons peine à le croire [illegible] attendu que M. Sickles n'est pas précisément [illegible] de cabinet, et nous ne pensons pas qu'il soit capable de concevoir ou de rédiger [illegible] une note remise par lui au gouvernement espagnol. Cette note, bien que cachée de son contenu [illegible] d'opinions entre [illegible] officielles entre pouvoirs [illegible] diplomatiques [illegible] est évidemment à elle en souffrir. On est [illegible] de sorte, dit une correspondance [illegible] adressée de Madrid au Times de Londres, [illegible] gouvernement américain n'eût aventuré [illegible] d'une autre puissance que [illegible] est trop occupée en ce moment [illegible] et les carlistes d'un côté [illegible] l'insurrection des Cubains de l'autre, pour se permettre un manque d'égard ou de modération dans une communication venant d'Amérique.

Le général Sickles commence par rappeler au gouvernement espagnol la manière scrupuleuse avec laquelle le gouvernement fédéral a observé jusqu'ici les lois de la neutralité et les preuves qu'il s'est données pour empêcher les expéditions flibustières, comme une preuve de sa répugnance à embarrasser l'Espagne dans les efforts qu'elle fait pour retenir son ancienne possession. Il avance que si le gouvernement fédéral eût suivi l'exemple donné par quelques nations d'Europe, il aurait reconnu, il y a longtemps, les insurgés cubains comme belligérants, car ils résistent déjà depuis près d'un an à toutes les forces que l'Espagne a envoyées contre eux pour les réduire à l'obéissance, et [illegible] temporisé, des succès considérables. [illegible] dit que les [illegible] deux [illegible] leur pouvoir les Cubains ne [illegible] que difficilement traités [illegible] devrait au contraire les traiter comme un peuple [illegible] que la force de l'opinion dans les Etats-Unis, en faveur de la reconnaissance, portera [illegible] réserve du gouvernement fédéral.

[illegible] la note de [illegible] reste muet, avouant [illegible] fait allusion à la manière dont la guerre est conduite, il excite vivement les susceptibilités espagnoles. Il condamne, par exemple, en termes énergiques, les cruautés et barbaries des exécutions militaires, toujours sommaires et sans forme de procès. Il déclare hardiment au gouvernement espagnol que les Cubains, bien que révoltés, n'en sont pas moins de braves gens luttant pour leur indépendance après trois années de fautes et d'abus administratifs et que lorsqu'ils tombent entre les mains des troupes du gouvernement on ne doit pas agir envers eux d'une manière répugnante à l'humanité, mais au contraire comme cela convient aux soldats d'un grand pays. Sickles cite l'exemple des moyens américains, nous combattions, qui est le simple souvenir qui ont été exécutés, et pour ainsi dire [illegible] deux d'entre eux qui ont été fusillés à Santiago de Cuba sans forme de procès.

La note suggère au gouvernement espagnol qu'il ne doit pas être impitoyable pour de braves gens qui tâchent de faire ce que l'Espagne a fait elle-même le 29 septembre dernier, en rejetant un joug qui lui était devenu insupportable, révolution que les Etats-Unis ont été les premiers à reconnaître. Il est aussi question dans la note de la paralysie dont est frappé l'immense commerce de l'île de Cuba, auquel des intérêts américains sont engagés, et de la dévastation et destruction complète qui seront les conséquences infaillibles de la continuation de la guerre. Toutes ces considérations, ajoute Sickles, semblent devoir forcer l'opinion publique aux Etats-Unis à se prononcer pour la reconnaissance des Cubains comme belligérants, et cela d'une manière si énergique que le gouvernement lui-même sera dans l'impossibilité de s'y refuser plus longtemps. Il conclut en disant qu'il parle franchement comme un allié à des alliés et qu'il espère que cet avis sera pris en considération.

Ainsi que nous le disons au commencement de cet article, la note dans sa forme ne contient rien d'irrespectueux pour le gouvernement espagnol, mais il y a pire que cela, il y a l'éloge des insurgés, éloge qui revient par deux fois ainsi que la critique du gouvernement métropolitain, critique ou blâme équivalant à une condamnation. Il y a, en outre, la menace d'une reconnaissance, une reconnaissance n'a rien de pratique sans doute, et légalement ne donnerait pas aux insurgés cubains un homme ou un canon de plus. Que leur a valu en effet la reconnaissance des républiques du Sud et la reconnaissance même de l'indépendance de Cuba par le Pérou? Rien. Mais ici, l'affaire devient d'une importance extrême. Les Etats-Unis sont les plus proches voisins de l'île de Cuba et aussi les plus forts et les plus puissants. S'ils se prononcent pour la reconnaissance, cela vaudrait des armées peut-être aux Cubains. La flibusterie, comme dit la note, en serait encouragée et de la flibusterie à la guerre ouverte la distance serait moins grande que l'espace d'eau qui sépare la pointe de la Floride de la pointe de Cardenas. La note aussi a l'air de dire : il y a long temps que nous aurions reconnu les insurgés cubains si nous n'eussions reproché ce procédé aux Anglais lors de la guerre du Sud.—Il est évident, en effet, que c'est là l'unique cause de la réserve américaine. Le cabinet de Grant aime mieux conserver intacts les titres de son procès contre l'Angleterre que de les perdre ou de les affaiblir par la reconnaissance des droits des Cubains.

Au fond, la note telle qu'elle est a donc dû déplaire souverainement au gouvernement espagnol qui, plus que tout autre gouvernement, abhorre l'intervention étrangère dans ses affaires. Aussi cette note a-t-elle produit un effet contraire à celui que le cabinet de Grant attendait. Au lieu de faire fléchir le gouvernement espagnol, elle l'a excité à la lutte, et c'est à une pareille médiation qu'il faut attribuer l'envoi de nouvelles troupes dans l'île de Cuba, l'envoi même d'une armée considérable, et l'extrême danger que court en ce moment l'insurrection.

De là, non pas précisément la répudiation des instructions données à Sickles, mais la répudiation de l'extension que ce malheureux ministre qui n'est pas diplomate, aurait donnée à ces instructions. Il faut compter que cette affaire causera les mêmes débats que ceux qui s'élevèrent entre Mr. Marcy et Mr Soulé. Cet honorable ministre fut dénoncé par un chef de légation subalterne, M. Perry, qui prit sa place par intérim et qui la garda très bel et bien jusqu'au terme de la présidence de M. Pierce et pendant toute la présidence de M. Buchanan. M. Sickles court en ce moment le même risque, et très probablement il succombera soit au tort qu'il a eu de se charger d'une affaire mal entreprise et mal combinée dans le principe, soit au tort encore plus grand d'avoir enchéri sur les instructions qu'il avait reçues.

Décision Importante.

Le juge Théard, de la Quatrième Cour de District, vient de rendre une décision importante en matière de baux, et comme cette décision intéresse et propriétaires et locataires, nous ne pouvons point la laisser passer inaperçue, d'autant plus qu'elle est entièrement opposée à une décision rendue par le juge Cooley dans une affaire semblable. Il s'agissait d'un writ de saisie provisoire demandé par un propriétaire pour se récupérer de plusieurs mois de loyer que lui devait un marchand de meubles. Mais la ville, pour taxe non payée, avait déjà obtenu jugement dans une autre Cour contre le négociant. Toutefois avant que le Shérif eut procédé à l'exécution, le propriétaire a fait opposition et a soutenu que la ville n'avait pas de réclamation à exercer en droit sur les meubles en question.

L'avocat de ville a répondu que les droits de réclamation du propriétaire ne pouvaient lui être d'aucune utilité parce qu'ils n'avaient pas été enregistrés au Bureau des Hypothèques. Ce point a été rejeté, la Cour décidant que l'intention du récent décret législatif, requérant l'inscription de tous les contrats au Bureau des Hypothèques, afin de les rendre valides, n'affecte pas les relations entre le propriétaire et le locataire, que les droits du propriétaire, pour loyer, sur les objets trouvés dans sa propriété, constituent plus qu'un simple privilége ; c'est un droit équivalant à un gage, à une caution, à un nantissement, pour le maintien duquel un enregistrement aux hypothèques n'est nécessaire.

Le juge Théard a exprimé l'opinion que le propriétaire, pas plus que l'aubergiste, n'est obligé de faire enregistrer son bail pour valider son droit exclusif sur le gage, mais que les locataires devraient prendre cette précaution pour se protéger contre des tiers. Avant l'expiration d'un bail, par exemple, le propriétaire cède un bail à une tierce partie qui s'en prévant parce que le premier contrat, n'ayant pas été enregistré, ne pouvait être connu.

La décision du juge Théard a reçu l'approbation de la plupart de ses collègues et celle du barreau. Nous n'avons pas besoin de dire que tous les propriétaires en seront rassurés, car la décision du juge Cooley avait jeté parmi eux de profondes alarmes. Le juge Théard, du reste, n'a pas voulu plaire plutôt aux uns qu'aux autres. Il s'est borné à rendre un jugement de droit qui nous paraît inattaquable.

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. Armand Pitot, Jr., a reçu du gouverneur Warmoth sa commission de notaire public pour la paroisse d'Orléans. Cette nouvelle, sans aucun doute, sera bien accueillie par les nombreux amis de M. Pitot qui se joindront à nous pour lui souhaiter tout le succès auquel ses précieuses qualités lui donnent des titres, dans sa nouvelle carrière.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.—MM. Hébert & Escousse, rue de Chartres, 59, au coin de la rue Bienville, viennent de recevoir plusieurs milliers de livres nouveaux, parmi lesquels des ouvrages historiques et scientifiques, et beaucoup de romans. MM. Hébert & Escousse tiennent aussi des papiers peints français et des articles de papeterie américains. Toutes ces marchandises seront vendues à aussi bon marché que possible et même au-dessous du possible. Voyez l'annonce.

C'est demain, samedi, que la nouvelle d'Opéra engagée pour la Nouvelle-Orléans s'embarque au Havre pour New-York. C'est aussi demain qu'a lieu le tirage de la Loterie de $30,000 au bureau de la Compagnie, rue Saint-Charles.

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.—Nous signalons à l'attention des acheteurs et du public en général, le magnifique magasin construit sur l'emplacement occupé jadis par le fondateur de la Nouvelle-Orléans, l'illustre Bienville, au coin de la rue de ce nom et de la Vieille-Levée. C'est dans cette nouvelle bâtisse élevée par M. A. Carrière, et qui, par les proportions et la splendeur de son architecture, éblouit les yeux de tous les passants, que MM. Oemichen & Pothier, négociants des plus connus et des plus estimés à la Nouvelle-Orléans, ont transféré leur vaste établissement de quincaillerie. Cette position est une des plus favorables de la ville et nous ne doutons pas qu'avec la haute réputation dont ils jouissent, ces messieurs n'en tirent le plus grand et le meilleur parti.

PLUMES D'OR.—Le fait est qu'on ne peut bien écrire qu'avec des plumes d'or, et si l'on veut s'en procurer de bonnes, il faut s'adresser à MM. Hill & Higgins, rue de la Vieille-Levée No 9, au premier étage. Ces messieurs fabriquent des plumes d'or de tous les genres, et les articles qui sortent de leurs mains sont très recherchés. L'or est certainement la meilleure matière dont on puisse se servir pour faire des plumes ; mais encore faut-il savoir en user dans la fabrication pour en tirer des articles convenables, utiles et de bonne durée. C'est en quoi excellent MM. Hill & Higgins, qui réparent, du reste, les plumes pour 75 cents.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paie ni rente ni assurance.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent ; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Griffo, pharmacien, rue Royale, 285.

La machine à coudre à pointe tordue de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées : elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick, 87 & 118 Canal.

CIGARES.—MM. Fernandez & Villa, au coin des rues Royale et Douane, ont reçu par les derniers steamers un très bel assortiment de cigares de la Havane. Ces cigares appartiennent à la catégorie de ces brillantes importations qui ont fait la renommée de la maison Fernandez & Villa, renommée d'une vaste étendue dans le Sud où tant de gens vendent de mauvais tabac, bien qu'ils soient dans le voisinage de l'île qui n'est plus fidèle. Mais l'insurrection ne nuit en aucune manière à la qualité de ses produits et les fumeurs qui voudront essayer des cigares importés par MM. Fernandez & Villa, en seront bien vite convaincus.

CHARBON.—Encore quelques jours de chaleur et le temps sera venu de brûler du charbon, alors le prix du combustible augmentera. Ne vaut-il pas mieux faire sa provision tout de suite ? M. John E. Smith, qui a son bureau au coin des rues Carondelet et Gravier et un dépôt de charbon sur la Levée, rue Calliope, le fait délivrer aux familles dans toutes les parties de la ville au plus bas prix du marché. Il fournit aussi, sur demande, du Pittsburg de première qualité, du cannel anglais et de l'anthracite.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Tous les journaux du Nord qui sont arrivés ces jours derniers nous apportent les détails des scènes vraiment extraordinaires qui ont eu lieu à la Bourse de New-York pendant la dernière crise financière. Demain, samedi, une excitation non moins grande se manifestera au tirage de la Loterie d'Etat de la Louisiane, qui aura lieu à l'heure habituelle au Bureau de la Compagnie, au coin des rues St-Charles et Union.

CHANGEMENT DE CABINET.—M. A. F. McLain, dentiste, a transféré son cabinet au No 14 de la rue Baronne, au-dessus du salon de coiffure de M. Saron. C'est là que le Dr. McLain recevra dorénavant ses anciens clients ainsi que toutes les personnes qui voudront avoir recours à son ministère. M. McLain est un de nos dentistes les plus habiles et les plus estimables, et nombre de gens se félicitent de l'avoir consulté et d'avoir mis son savoir à l'épreuve. Voyez l'annonce.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à pointe tordue de WILCOX & GIBBS ; que les poëtes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

L'Eglise Orthodoxe et le Clergé en Russie.

Nous publions ci-après un article plein de renseignements sur la situation du clergé en Russie. On y trouve des détails tout à fait inconnus et d'un caractère étrange. Le czar régnant vient d'y porter remède en abolissant l'hérédité de la prêtrise ; mais on est tout surpris que la réforme n'ait pas été faite plus tôt :

L'autocrate de toutes les Russies vient d'un trait de plume de modifier profondément la Constitution du clergé grec, et d'accomplir une véritable révolution dans l'Eglise orthodoxe. Pour bien faire saisir toute la portée de cette nouvelle mesure, il ne sera pas inutile d'esquisser les traits principaux de l'organisation ecclésiastique que l'on se propose de réformer.

Tous les voyageurs qui ont visité la Russie ont raconté la pénible surprise qu'ils ont éprouvée à la vue des ecclésiastiques qui se trouvent placés à la tête des paroisses, surtout dans les campagnes.

Personne ne peut être prêtre s'il n'est marié, et la loi canonique interdit les secondes mariages, de sorte que le malheureux pope qui perd sa femme perd en même temps sa paroisse et son gagne-pain. S'il n'a pas un fils qui puisse lui succéder et le nourrir, ou une fille dont le mariage fournira un gendre qui l'entretiendra, l'infortuné pope, bon gré devient noir, en d'autres termes, il est obligé de quitter les rangs du clergé blanc pour entrer dans un couvent.

Lorsque la popesse donne des enfants à son mari, si ce sont des filles, elles suivent l'exemple maternel, c'est-à-dire que, si elles se marient, elles n'épousent que des popes. Quant aux fils des le berceau, leur carrière est toute tracée, comme leur père, ils doivent être de la vocation ou non ; c'est là une question de mince importance. Ils sont tous, sans exception, envoyés d'abord aux écoles ecclésiastiques du district et ensuite aux séminaires. Impossible, pour ainsi dire, d'échapper à ce terrible laminoir.

Quelques jeunes gens, il est vrai, dont la nullité est incontestable passent toutes les limites possibles, sont chassés des écoles ecclésiastiques, mais les malheureux n'ont pas trop à s'en féliciter. Ils tombent de Charybde en Scylla, car il finissent fatalement par revenir dans l'Eglise sous la forme de choristes, sacristains, etc.

Les fils de popes suivent placidement l'ornière paternelle. De onze à dix huit ans, ils vivent tristement dans les écoles et les séminaires où le fouet est la source de leurs émotions les plus vives, émotions que l'on renouvelle en apprenant les éléments d'une science gothique affublée du nom de théologie, en farcissant la mémoire de quelques bribes de grec et de latin et sont, au bout de quelques années de ce régime, suffisamment préparés pour se mettre à la tête d'une paroisse, à la condition de se marier au préalable. Aussitôt que le jeune lévite a été ordonné prêtre, il doit résoudre le problème de trouver une cure. S'il son père meurt à point, ou s'il a assez de crédit pour se faire nommer à un poste vacant, il se marie de suite, c'est une condition sine qua non avant d'exercer les fonctions pastorales.

Dans le cas contraire, il se met activement à la recherche d'une femme dont le père infirme ou âgé quitte un jeune pope qui veuille devenir son gendre, prendre sa place et le nourrir. Quelquefois il a la main heureuse et rencontre une jeune fille, propriétaire d'une paroisse qui constitue sa dot. Un pope peut, en effet, s'il n'a pas de fils, léguer sa cure à sa fille, et celle-ci la transmet à son mari que les paroissiens doivent accepter, qu'il leur convienne ou non. Le point important, c'est qu'il plaise à la jeune fille.

Tout dernièrement encore les popes n'avaient aucun traitement fixe et vivaient du plutôt mouraient de faim avec le produit de leur casuel et des terres ecclésiastiques affectées au presbytère. Comme il n'y a pas de tarif pour les différentes cérémonies, le pope cherche à exploiter le plus possible de ses paroissiens qui, de leur côté, poussent la parcimonie jusqu'à des limites fabuleuses.

Les terres ecclésiastiques ont largement contribué à augmenter le discrédit du clergé blanc, qui est déjà tombé si bas ! D'après la coutume, les paroissiens doivent faire la récolte du pope, mais comme ils n'ont aucun respect pour lui et le considèrent presque comme un inférieur, il n'y a qu'un moyen d'obtenir quelque travail d'eux, c'est en les abreuvant copieusement d'eau-de-vie de grain.

Le pauvre est obligé non-seulement de fournir le liquide, mais encore de boire et de boire fréquemment avec ses ouailles. S'il veut s'y soustraire en quittant à l'instant l'ouvrage, sous prétexte qu'il fait le fier, ce qui est aussi ridicule qu'inconvenant. En général, au reste, il, le malheureux ecclésiastique ne fait rien pour éviter ces orgies, et, au grand désespoir de sa femme, qui voit ainsi s'écouler le plus clair des bénéfices de la récolte.

Ce ne sont pas les seules occasions où l'infériorité sociale du pope le met pour ainsi dire dans la nécessité de faire des excès de boisson et de se dégrader aux yeux de ceux qui devraient le respecter. Les baptêmes, les mariages, les enterrements, sont autant de prétextes pour les buveurs de se livrer à leur passion favorite, mais c'est surtout le jour de la fête du patron que l'eau-de-vie coule à pleins bords, au grand détriment de la dignité des représentants de la sainte Eglise orthodoxe.

Après la messe, le pope doit porter, en compagnie de son diacre et de plusieurs ministres l'icon, ou image du saint, à travers le village. Il entre dans les demeures de ses paroissiens, les bénit avec l'icon et boit à chaque station un, deux verres d'eau-de-vie. Les paysans ne lui permettent pas de se soustraire à ces trop fréquentes libations. De quel droit refuserait-il de boire ! Est-il leur supérieur pour se permettre une pareille impolitesse ? Le pope, par nécessité ou par goût, ne refuse jamais ; les verres ajoutés aux verres produisent leur effet et souvent, avant d'avoir achevé sa tournée, la procession est dans un tel état qu'on emballe le pope, son diacre, ses ministres et l'icon dans une charrette que quelques paysans qui peuvent encore se tenir, ou très souvent des femmes conduisent au presbytère, où cette triste cargaison ecclésiastique se repose longuement de ses exploits.

Depuis Pierre le Grand, cette caste du clergé blanc, vrai prolétariat ecclésiastique dans le sens latin et dans le sens moderne du mot, a pris des proportions vraiment effrayantes. Les popes et leurs familles forment une population misérable, grossière et affamée, d'environ 700,000 personnes. L'Eglise est obligée de consacrer une partie considérable de ses ressources à nourrir des serviteurs héréditaires qui, par suite d'une organisation vicieuse, non seulement ne lui rendent que peu de services, mais contribuent à la discréditer aux yeux du peuple. Le mépris que l'on témoigne avec justice aux popes rejaillit nécessairement sur la foi dont ils sont les représentants et les prédicateurs. Le nombre toujours croissant des sectes montre jusqu'à l'évidence que l'Eglise orthodoxe ne répond pas aux aspirations religieuses des masses.

Le czar a voulu porter remède à cet état de choses. Il a tout d'abord, au point de vue de l'orthodoxie grecque, coupé le mal à la racine en abolissant l'hérédité de la prêtrise.

Dorénavant, les popes seront élus et les fils des prêtres pourront suivre la carrière qui leur plaira. Le nombre des ecclésiastiques sera diminué, car on ne nommera plus de diacres dans les villages, et on supprimera des centaines de paroisses inutiles qui ont été simplement créées dans le but de caser des enfants de popes. On ne pourra pas non plus être nommé curé d'une paroisse avant d'avoir trente ans.

Par ces différentes mesures, dans le détail desquelles il est inutile d'entrer et qui paraissent avoir été faites dans un grand esprit de sagesse et de justice, le clergé blanc sera émancipé et surtout relevé. Les popes, recrutés non pas exclusivement dans les classes inférieures du peuple, plus instruits et mieux rétribués, finiront par sortir sans doute de l'état de dégradation morale et intellectuelle dans lequel ils se trouvent actuellement plongés.

—Plusieurs journaux publient d'après la Epoca une note sur les expédients que les événements de Cuba suggèrent au gouvernement espagnol. Jamais, je crois, pays aux abois n'a trouvé rien de plus drôle.

Après avoir dit qu'on demande des volontaires pour Cuba, la Epoca ajoute :

On a commandé beaucoup de vêtements, et l'idée est venue de former un bataillon composé d'individus robustes qui, condamnés à la prison pour des délits peu graves, obtiendraient leur liberté à la condition de s'engager pour combattre les insurgés cubains.

—Une dépêche de Suez annonce qu'on a enlevé la terre qui s'opposait au passage de l'eau des lacs Amers, et que M. de Lesseps a parcouru le canal de Suez dans un steamer, de Port-Saïd à Suez, en quinze heures.

Suivant les règles officielles de la Compagnie, tous les navires, quelle que soit leur nationalité, peuvent naviguer sur le canal maritime de Suez, pourvu qu'ils ne tirent pas plus de sept pieds et demi d'eau. Les bâtiments à vapeur peuvent naviguer avec leur propre moteur. Quant aux navires à voiles d'un certain tonnage, ils devront être remorqués par les steamers de la Compagnie.

—On parle d'une découverte appelée à faire époque. Un habitant de Bruxelles, M. Landuran, serait parvenu à construire un appareil à l'aide duquel il deviendrait possible d'extraire le grisou et l'air vicié dans les mines et de conjurer ainsi le plus grand danger qui menace les mineurs. On dit que cette invention vient d'être brevetée. Si elle est sérieuse, il est à souhaiter qu'elle reçoive une prompte publicité, car il ne se passe guère de semaine sans qu'on ne signale d'épouvantables malheurs causés par le feu grisou.

CHRONIQUE LOCALE.

MEURTRE.—Un crime horrible a été commis mercredi matin dans notre ville. Le coupable est un individu du nom d'Alexandre Graviotta, la victime, la propre femme de l'assassin.

Graviotta et sa femme vivaient depuis assez longtemps en mauvaise intelligence. Ayant quitté la Nouvelle-Orléans pour quelques jours, Graviotta, à son retour en ville, ne trouva pas sa femme au domicile conjugal ; elle était allée s'établir dans la maison d'une famille de leurs amis, rue Julie, à l'angle de la rue Baronne. Graviotta s'y rend aussitôt et veut contraindre sa femme à revenir habiter avec lui. Elle s'y refuse, sans vouloir, paraît-il, expliquer les causes de sa détermination. Le mari s'emporte, parle de trahison, et dit à sa femme que sa conduite présente confirme les rapports qui lui ont été faits depuis longtemps sur son compte.

La femme s'indigne de ces imputations calomnieuses, et oppose aux accusations de son mari le plus énergique démenti. Mais excité par la colère, la jalousie, cédant à un ardent désir de vengeance, Graviotta prend un revolver qu'il avait sur lui, fait feu et la malheureuse tombe à ses pieds, s'écriant : "je suis morte." La rage du meurtrier n'est pas assouvie ; ce qui donne à cet assassinat un caractère de férocité inouïe, Graviotta voyant l'infortunée victime baignée dans son sang, et à demi-expirante, a eu l'atroce courage de tirer sur elle trois autres coups de pistolet, dont le dernier n'a frappé qu'un cadavre.

L'assassin a été arrêté par l'officier spécial Houlican, et conduit à la station centrale.

Le coroner a commencé l'instruction de l'affaire. Le principal témoin entendu — le seul même qui ait assisté aux terribles péripéties de ce drame sanglant — est un homme de couleur, nommé Owens, et charpentier, de son état. M. William McConnehey, cafetier, a donné quelques renseignements sur le caractère de l'accusé. C'est dans son café que l'assassin s'est rendu après l'exécution du crime.

Le jury n'a pas encore rendu son verdict, mais les faits l'ont écrit d'avance.

PETITE CHRONIQUE THEATRALE.—Ce soir, à l'Académie de Musique, bénéfice de Mlle Marriot. The Hunchback. La bénéficiaire jouera le rôle de Julien. Nous sommes certains de son succès, le public de l'Académie voudra donner à l'excellente artiste une haute marque de sa sympathie.

—La deuxième représentation de Bleu for Bleu a eu lieu hier soir aux Variétés. Le succès de la pièce, et celui des artistes chargés d'en interpréter les principaux rôles, ont engagé M. Floyd à la donner encore ce soir.

ARRIVÉE.—Une dépêche de la Passe du Sud Ouest nous annonce l'arrivée du steamer Francfort, appartenant à la Compagnie du Lloyd de l'Allemagne du Nord. Parti de Brême, le 15 septembre, à midi, ayant fait escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane. Le Francfort a donc accompli sa traversée en vingt-deux jours. C'est, dit-on, un magnifique steamer ; il a été construit en Ecosse.

ENQUETE.—Le coroner Roche a fait hier une enquête sur le meurtre de l'officier Crofton. Les causes de la mort de celui-ci ont été constatées par le jury, dont la tâche a été, d'ailleurs, rendue facile par les aveux de McConnell lui-même. Les principaux témoins entendus sont l'officier de police Henry Woodman et Mme McConnell, femme de l'accusé. Ces dépositions ont confirmé les faits dont nous avons donné la substance dans notre rapport. Mr. McConnell a été renvoyé devant la Cour Criminelle.

L'AVOCAT GÉNÉRAL DE L'ÉTAT VS L'AUDITEUR G. M. WICKLIFFE.—La loi du 16 mars 1869, accorde à l'avocat-général de l'Etat un salaire fixe de $3,500, et cinq pour cent sur toutes les sommes collectées par lui pour le compte et au profit de l'Etat. L'avocat-général ayant fait rentrer $2,500,000 montant de la taxe de un pour cent, voté par la Législature, (Acte No 114, approuvé le 29 septembre 1868,) demanda à l'auditeur d'Etat $125,000 en warrants. Sur le refus de l'auditeur, de faire droit à sa réclamation, l'avocat-général s'est adressé à la cour qui lui a accordé un writ de mandamus. L'affaire sera plaidée prochainement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.—Joseph Jacobs, détenu dans la prison de paroisse en vertu d'un ordre du juge Théard, a adressé au juge Collens une demande d'habeas corpus. Jacobs, ayant refusé de fournir à sa femme et à ses trois enfants une pension alimentaire dont le juge Théard avait fixé l'importance, avait été condamné à une détention de six heures, détention qui devait être prolongée, s'il persistait dans son refus. Le juge Collens, se fondant sur le fait que la durée de la détention n'avait pas été dûment déterminée par le juge Théard, a accordé l'habeas corpus. MM. Budd et Grover, avocats, plaidaient pour l'accusé.

—M. J. L. Davies a adressé à la Quatrième Cour de District une demande d'injonction contre le commissaire des rues, à l'effet d'interdire à celui-ci de changer l'alignement de la maison dont il est propriétaire, rue Seconde, entre les rues Bacchus et Apollon. M. Davies demande subsidiairement un writ de mandamus pour contraindre le commissaire des rues à lui accorder le droit de passage.

—M. Benito Veuse réclame à la Compagnie d'assurance "Marchands" la somme de $20,000—comprenant le montant d'une police d'assurance pour deux chaudières expédiées au Mexique, et des dommages-intérêts. La Cinquième Cour de District a été saisie de cette affaire.

—M. John Rooney, adjudicataire d'un contrat de la ville, a adressé à la ville de la Nouvelle Orléans devant la Cinquième Cour de District, en paiement de la somme de $10,834 91, montant des travaux d'assainissement du grand égoût de la rue du Canal.

TEMPERATURE—7 Oct. 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	....	65 degrés
12 " "	....	71
3 " P. M.	....	78
6 " "	....	76

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

—Je ne serais pas étonné que vous apprissiez aujourd'hui que madame Olympe Audouard a envoyé des témoins à M. Barbey d'Aurevilly, tant en son propre et privé nom qu'au nom de toute la tribu des Bas Bleus. M. Barbey leur taille, dans le Gaulois, une magistrale veste de bas-bleu.

Vous me faites l'honneur (et la volupté), madame, de me dire que vous avez lu, je ne sais quand, un article de moi sur les Bas Bleus. Oui, madame, j'en ai fait trente-six. J'ai de plus un livre complet et qui paraîtra prochainement, sur les Bas Bleus du dix neuvième siècle. C'est mon obsession que ces dames. Je ne dis pas ma possession. Elles m'obsèdent, m'excèdent, mais ne me possèdent pas. Partout où il y a un Bas-Bleu qui surgit, la femme disparaît. La femme est un bas rose—ou une jambe une, comme une pêcheuse de crevettes. Le Bas-Bleu est bleu et souvent à l'envers. Le Bas-Bleu finit par n'être plus une jambe du tout. C'est—ou plutôt ce veut être un piédestal, horreur de la vie ! C'est la décapitation de la femme par le mollet, la décapitation par en bas, qui est l'en haut pour les femmes ! Le mollet des femmes vaut mieux que bien des têtes ! Toujours, toujours, tant que j'aurai le souffle, je me révolterai contre cela !

Je vous recommande encore ce petit verset sur la célèbre Héloïse.

Et ne confondez pas, madame, les Bas-Bleus du moyen-âge qui écrivaient en latin, comme cette pédante d'Héloïse, aimée,—et cela peut s'appeler aimée !—de son pédant d'Abélard, et qui tous deux, puisque ce qu'ils n'éprouvaient pas, ces navets de l'amour, comme disait M. Veuillot,—parfaitement indignes de la serpette de Fulbert! (Héloïse, par exemple, voilà un modèle de bas-bleuisme !)

—On lit dans le Morning Post du 13 septembre :

"Le public apprendra avec un profond regret que lady Palmerston est morte à Brocket Hall, samedi matin, de faiblesse et d'épuisement, à la suite d'une attaque de dysenterie. Lundi dernier, la situation de lady Palmerston devint si sérieuse qu'on appela par le télégraphe lord et lady Shaftesbury, qui se trouvaient sur le continent, ainsi que M. Cowper. Lady Jocelyn avait été auprès de sa mère pendant toute la maladie. Vendredi, les médecins de lady Palmerston ne conservaient plus aucun espoir. Elle a succombé samedi, vers sept heures et demie.

"Emilie-Marie, vicomtesse Palmerston, était la fille du premier comte Melbourne. Sa mère était fille de sir Ralph Milbank, baronnet d'Halnaby, comté d'York ; elle était née le 21 avril 1787 ; elle se trouvait par conséquent dans sa quatre-vingt-troisième année ; elle avait épousé, le 21 juin 1805, le comte Cowper, qui mourut en 1837, et le 16 décembre 1839, elle se maria avec lord Palmerston. Lady Palmerston était cousine de lady Noël Byron. En 1814, lord Byron écrivait à Samuel Rogers qu'il avait dîné chez lady Cowper, et ajoute : "Elle a été bien gracieuse, elle sait l'être plus que personne quand elle le veut bien."

"Il y a une quinzaine de jours, quand lady Palmerston quitta Londres pour aller à la campagne, elle était en parfaite santé, et on craint que sa maladie n'ait été aggravée par les fatigues auxquelles a donné lieu la préparation de la biographie de lord Palmerston, qui va bientôt paraître."

—Voici textuellement ce qu'on lit à la première page du Journal de l'Orne :

AVIS.

Un ecclésiastique de quarante à cinquante ans, chargé d'une petite cure de campagne située dans un des plus beaux cantons du plus magnifique département de la Normandie, serait à même de recevoir dans son vaste presbytère une dame pensionnaire. Cette dame serait à même de satisfaire ses dévotions, car l'église touche au presbytère. La tenue de maison de M. le curé exige au moins 3,000 fr. de rente de la part de cette dame. Il lui sera loisible et même utile d'amener une cuisinière dont elle aura la haute surveillance.

S'adresser au Bureau du Journal.

Je ne commente pas ce document, mais quelle sera l'opinion de l'Univers sur ce petit morceau de prose ?

—Je trouve dans le Sport des renseignements curieux sur une terre qui appartient aujourd'hui à M. le marquis de Tressan, Gesvres-le-Duc. C'était là que s'était réfugié pendant la Révolution le vieux duc de Gesvres, qui espérait y vivre oublié et caché.

Un soir, au moment où il allait se retirer dans ses appartements, prévenu par un ami qu'il avait été dénoncé au tribunal révolutionnaire, il s'appelait son vieux valet de chambre, et, aidé de lui seul, il passa la nuit à enfouir ce qu'il avait de plus précieux dans un souterrain. Le duc de Gesvres fut guillotiné quelques jours après ; son vieux valet de chambre mourut presque très peu de temps après, emportant son secret.

Dans le pays on se persuade que tous ces trésors sont encore dans quelque recoin de la terre de Gesvres, et là, comme dans les environs du château Bouret, au commencement de ce siècle, les paysans nous assurent que souvent la nuit ils sont réveillés par des bruits souterrains, des coups de pioche et de marteau, bruits qu'on ne sait comment expliquer. Quelle aubaine pour l'acquéreur à venir de ce beau domaine, si ces bruits, presque légendaires, et que les possesseurs actuels du château dédaignent avec trop de philosophie, devenaient une réalité.

Un nouveau journal satirique illustré vient de paraître, il s'appelle le "Polichinelle." Les modèles ne manqueront pas !

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

La Guerre Civile en Espagne.

Combats entre les Troupes et les Républicains.

Navire de Guerre américain dans le Port de la Havane.

Le Général Ames et la Liberté Electorale.

Campagne Electorale dans le Tennessee.

Violente Tempête dans le New-Brunswick et le Maine.

Audience de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Mouvement revolutionnaire au Mexique.

Nouvelles européennes.

Londres, 7 oct—On pense que le gouvernement à Madrid cache la situation réelle des affaires dans les provinces. Les insurgés ont évacué Reus pour éviter une collision avec les troupes, à laquelle ils n'étaient pas préparés. Des députés républicains sont partis de Madrid pour faire soulever les provinces du Nord et du Centre, et pour combiner un soulèvement simultané à Santander, Ferrol, Alava, Lerida et Huesca. Le projet des républicains est de soulever d'abord les provinces, puis de tenter un coup de main sur Madrid. De nouvelles bandes ont fait leur apparition dans la province de Sarragosse.

La République a été proclamée à Lagmenga et un soulèvement est imminent à Valladolid. Le député Paul a été dit on, menacé de mort s'il ne se joignait pas aux insurgés.

On dit que les insurgés pillent, assassinent et se rendent coupables de toute espèce d'actes de vandalisme.

Les Cortes ont voté la loi suspendant les droits individuels. La situation est mauvaise, mais, si l'armée reste fidèle, il ne faut pas la considérer comme désespérée.

Madrid, 7 octobre—Depuis que les Cortès ont voté la loi qui suspend les garanties constitutionnelles pendant la durée de l'insurrection, les députés républicains refusent de prendre part aux délibérations des Cortès.

Les insurgés de Reus, après avoir évacué la ville, ont été attaqués par les troupes. Ils ont perdu 30 hommes tués et 300 blessés. Les troupes ont eu 23 hommes tués.

Des nouvelles officielles annoncent que les troupes ont été victorieuses dans divers combats contre les insurgés, en Catalogne, en Andalousie, dans l'Aragon et la Vieille Castille, à la Caroline et à Grenade. Les républicains ont détruit les carreaux et fait prisonniers la garde civile.

Les nouvelles relatives à l'embarquement des troupes pour Cuba sont contradictoires.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7 oct—Recettes du Revenu Intérieur $520,000.

Recettes des douanes du 27 au 30 septembre inclusivement, $2,500,000.

Washington, 7 oct—L'affaire Thorrington versus Smith et Hartlley, transaction en billets Confédérés pendant la guerre, a été plaidée devant la Cour Suprême. L'avocat Phillippe portait la parole pour les appelants, les parties assignées ne se sont pas présentées. Il s'agit d'un billet de $10,000, souscrit à Montgomery, Ala., en novembre 1864, et payable un jour après date.

La défense a soutenu qu'à la date susdite, il n'y avait aucune monnaie de circulation légale dans l'Alabama—qu'à cette époque il n'y avait d'autre moyen d'échange que les billets du gouvernement confédéré et que le contrat stipulait le paiement en billets confédérés et non en aucune monnaie légale ou courante émise par le gouvernement des Etats-Unis.

L'affaire Farrington versus Sanders, de l'Ouest-Tennessee, sera jugée prochainement. Elle comprend la question de la constitutionnalité de la taxe du coton.

Une activité insolite règne dans l'arsenal de la marine. Les steamers Upsic et Kansas ont reçu l'ordre de se préparer immédiatement à prendre la mer. Le Nipsic sera prêt dans dix jours, et le Kansas dans vingt.

Washington, 7 octobre—Des dépêches de Mexico en date du 23 septembre annoncent qu'une révolution a éclaté dans l'Etat de San Luis Potosi ; le colonel Nacias a été battu dans une rencontre avec les insurgés. Les gouverneurs du Cohahuila et du Nuevo Leon ont empêché les troupes du gouvernement d'entrer dans leurs Etats à la poursuite des révolutionnaires.

Une loi d'amnistie a été présentée au Congrès.

On fait de grands préparatifs pour recevoir M. Seward.

Nouvelles Diverses.

Memphis, 7 oct—Le conseil des Aldermen a accepté l'offre de MM. G. G. Tanter et autres, de New York, pour les services de la compagnie du "Memphis & Little Rock R. R.," que pose par la ville de Memphis, à la charge par les acquéreurs de fournir des garanties suffisantes pour l'achèvement de la ligne, dans un délai de neuf mois, et en même temps de s'engager à ne jamais en diriger l'exploitation d'une manière contraire aux intérêts de Memphis. Paiement comptant $100,000.

Vicksburg, 7 oct—La dépêche suivante a été adressée aujourd'hui, par voie télégraphique, au Président,

"Le général Ames, dans une entrevue officielle avec un citoyen de cet Etat, lundi dernier, s'est exprimé dans les termes suivants : "J'ai l'intention d'emporter les élections de novembre et de battre le ticket de Dent, dussé-je, pour arriver à mon but, faire marcher mes soldats de precinct en precinct." Une telle manière de procéder est-elle dans les limites de son pouvoir officiel légitime ? Le peuple désire la libre expression de l'opinion publique dans le choix du gouverneur ; mais l'accomplissement du projet dont le commandant militaire a fait l'aveu fera de l'élection une supercherie et dégradera l'honneur national.

(Signé) A. C. FISK,
Président du Comité Exécutif d'Etat du parti républicain de l'Union Nationale.

Jacksonville, N. B. 7 oct—Une violente tempête a sévi, lundi dernier, dans nos parages. Les basses terres ont été inondées par la haute marée, 1000 bestiaux ont péri noyés. Les digues des étangs ont été emportées et les ponts ont été enlevés dans les campagnes environnantes. Le désastre est incalculable. Dans une petite paroisse seulement les pertes sont estimées à $1,000,000.

Baltimore, 7 octobre—La Convention démocratique d'Etat du Maryland s'est assemblée aujourd'hui dans cette ville. La séance a été occupée par la vérification des pouvoirs.

Bangor, Maine, 7 octobre—Une lettre du directeur du télégraphe à Calais, Maine, contient ce qui suit : "Nous sommes dans une terrible situation. Les lignes, des deux côtés, sont abattues, les arbres déracinés et les maisons à terre. La marine a aussi beaucoup souffert. On dit que Eastport est à moitié démoli. Les eaux du Penobscot ont atteint la marque la plus haute du printemps. Des millions de pieds de bois ont été enlevés sur les quais. On a envoyé des ouvriers en grand nombre pour les rattraper.

New-York, 7 oct—Le brick anglais Doctor, de Philadelphie, à destination pour Plymouth, Angleterre, a perdu son capitaine et trois matelots emportés par dessus le bord. Il a perdu ses mâts et ses vergues.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 7 oct—Monté : Colorado pour St-Louis. La rivière a baissé de deux pouces. Temps clair et agréable.

Louisville, 7 octobre—La rivière baisse de 5 pieds 6 pouces dans le canal.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 7 octobre, 6 P. M.—Baromètre 29.70. Brise Sud-Est fraîche. Arrivés ; Steamer Francfort, à midi 20, Kalken, de Brême, via le Hâvre, à E. F. Stockmeyer ; steamer W. G. Hewes, à 5 P. M., Tupp, de Galveston et Indianola, à C. A. Whitney & Co, steamer Morgan, 5:05 P. M., Talbot, de Galveston et Indianola, à C. A. Whitney & Co.

Pas de départs.

Marchés Européens.

Liverpool, 7 oct—Coton. Uplands 12 3/8. Orleans 12 5/8. Ventes ce jour 8000 balles.

Paris, 7 oct—L'encaisse métallique de la Banque de France a diminué de 4,000,000 fr.

Londres, 7 oct—Consols ; 93 1/4 à 93 3/8, Bons 83 3/4.

L'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre a diminué de £1,000,000.

Paris, 7 octobre—Bourse plus ferme. Rentes 71, 42.

Marchés Américains.

New-York, 7 oct—Coton lourd ; Ventes ce jour 2700 balles. Uplands 2734. Sucre irrégulier. Porto Rico 12 1/4 à 12 3/8. Muscovado 12 1/2 à 12 3/4.

New-York, 7 oct—Gouvernement stationnaires. 5-20 de '62, 120 1/4. Sécurités du Sud stationnaires. Argent facile 6 à 7. Sterling 9 1/4. Or 131 1/4.

Mobile, 7 oct—Coton stationnaire. Demande modérée. Middling 24 1/2. Ventes, 1250. Arrivages : 1093. Export. 3559 balles.

Memphis, 7 oct—Coton calme, mais ferme ; Middling 24 3/4 à 25. Arrivages, 862. Export. 221 balles.

Cincinnati, 6 octobre—Farine de famille 5.50 à 5.75. Blé rouge 1.10 à 1.15. Maïs 95 à 96, Avoine 53 à 59. Seigle 95. Tabac, ventes 228 boucauts, prix $8.00 à 23.50. Graisse 17 1/2. Viandes en grenier nominales et sans changement. Bacon : Epaules 16 1/2. Plats côtés 20. Sucre brut 13 1/2 à 16. Café 20 1/2 à 25 1/2. Beurre 30 à 35.

Louisville, 7—Tabac, ventes 107 boucauts.—Prix $6.70 à 16.75.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 7 oct—La Pall Mall Gazette dit que les demandes en règlement d'affaires et renouvellement d'obligations sont plus nombreuses qu'elles ne l'ont été depuis vingt ans.

Berlin, 7 oct—Le roi Guillaume dans son discours d'ouverture à la Diète, a dit ceci : Le déficit dans les finances rend nécessaire une augmentation d'impôts.

Washington, 7 oct—Des dépêches particulières contiennent des indications favorables pour l'élection de Johnson, bien que les partisans de Stokes soient assez forts pour contraindre ceux de Johnson à faire avec eux un compromis. Le ballotage commencera le 17 et continuera jusqu'à ce que les choix aient été faits.

La Havane, 7 octobre—La présence d'un navire de guerre américain dans le port a produit un bon effet.

New York, 7 octobre—La Tribune publie une dépêche spéciale du Tennessee, dans laquelle il est dit que des amis d'Eldridge tâcheront d'obtenir que l'élection du sénateur des Etats-Unis soit remise de quelque temps ; les chances d'Eldridge augmentant chaque jour. Les amis de Johnson déploient la plus grande activité et sont confiants dans le succès.

Passe du Sud-Ouest, 7 oct., midi—Baromètre 29.75. Brise N.E., légère.

Arrivages : navire Comington, Bell, 60 jours de Rio de Janeiro, à J. G. Lingham & Co.

Départs : brick Edith.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE. POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT !

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos ?
Avez-vous la constipation ?
Avez-vous des aigreurs ?
Avez-vous une mauvaise haleine ?
Avez-vous les mains et les pieds froids ?
Avez-vous la fièvre en frisson ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?
Avez-vous des vomissements ?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses ?
Avez-vous des éblouissements ?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée ?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché ?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit ?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les détails sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

Décédée hier, à 2 heures, P. M., dans sa 32me année, MATHILDE JOURDAN, épouse de EMILE ROBERT. Les amis et connaissances des deux familles ainsi que les membres de la Société Ste. Clotilde, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures précises. Le corps est exposé rue St-Antoine, entre Girod et St-Jean Baptiste.

De la part de son époux.
Nelle-Orléans, 8 octobre 1869.

Société des Franco-Amis.

Les membres de la Société des Franco-Amis sont priés d'assister à l'enterrement de feu Dame EMILE ROBERT, épouse de leur frère Emile Robert. L'enterrement aura lieu cette après midi à 4 heures précises. Le corps est exposé rue St. Antoine entre Girod et St Jean Baptiste.

Par ordre du Président.
R. WILLARD, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1869.

TAPIS. TAPIS.
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
(En face du Christ Church.)

Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS BRUXELLES, TROIS FILS et INGRAIN [illegible]

TOILES [illegible] de toutes largeurs
STORES [illegible]
CORNICHES, FLOCONS, BANDES
DEVANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de tables,
ETOFFES à rideaux, GUIMPES &c., &c.,

Qu'ils offrent au plus BAS PRIX.
15 sept—3m VdC

Società Italiana Di Mutua Beneficenzà.

I membri che fanno parte del Sodalizio sono avvertiti, che Domenica, [illegible] corrente, si terrà assemblea generale alle ore 11 a. m., nel locale di Società strada Vecchia Levée, angolo Jefferson. [illegible]
Per ordine del Presidente.
Sbre—2f F. TROIS segretario.

Association des Enfants de Marie.

L'ASSEMBLÉE mensuelle aura lieu à l'Ecole [illegible] Augustin DIMANCHE prochain, [illegible] du courant, à midi précis.
La plus grande ponctualité est requise. [illegible]

Board of Brokers.

Nouvelle Orléans 7 octobre 1869.

A dater de SAMEDI 9 courant, les séances se tiendront tous les jours à dix heures et demie du matin, à une heure et à [illegible] heures et demie du soir.

Le public est invité à y assister.
Par ordre F. BOUNY, Secrétaire.

Librairie Française.
HEBERT & ESCOUSSE,
59 Rue de Chartres coin Bienville 59.

REÇU par les derniers steamers directs plusieurs MILLIERS de volumes in 12° brochés et de brochures illustrées in 4°.

Nous indiquons sommairement :

G. Droz Mr. Mme & Bébé—Entre nous, Paul de Kock roman nouveau in 12—(réduction de prix) ouvrages de Fenimore—Collection Hetzel—Erckmann-Chatrian—A. Dumas—F. Soulié—E. Sue—P. Feval—E. Souvestre—Vor. Hugo—Théatre Contemporain.

DANS UN AUTRE GENRE.

Bibliothèque des merveilles—Livres de médecine—Duplais fabricant de liqueurs—Aide Chimiste, Vie de Pie la Lamdaire—Bibliothèque Rose, (Hachette)—Bibliothèque Chrétienne, (Mame.)

LIVRES CLASSIQUES FRANÇAIS

ARTICLES POUR DESSIN :

Paysages—têtes—Aquarelles, méthode Cassagne. Pastels en boîtes, crayons Conté—règles, équerres, boîte mathématiques—godets, palettes—pinceaux—encre de Chine—papiers tirés—PAPIER SANS FIN pour Architectes. RÉDUCTION DE PRIX.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS

de tous genres décorations de vestibules, salles à manger, &c., &c.

PAPETERIE

Papiers à lettres Français et Américains, divers formats—Registres, copies de lettres, presse, encriers &c.

LETTRES DÉCOUPÉES EN CUIVRE.

Appareils L. HOTE, pour eau de Seltz.

PISTOLETS LEFAUCHEUX.
(petit modèle.)

NOTA—Toutes ces marchandises sont récemment arrivées, le tout avant bon marché et souvent meilleur marché que POSSIBLE.

Hébert & Escousse.
8 oct—3f

V. OEMICHEN, Successeur de Wm Armstrong. L. B. POTHIER, de l'ancienne maison Pothier & Faucheux, de l'ancienne maison McLaurin, Pothier & Co.

OEMICHEN & POTHIER,

Importateurs et marchands de QUINCAILLERIE étrangère et américaine, coutellerie, fusils, outils de charpentiers et de tonneliers, peintures, huiles, vernis, cordages, &c, &c.

Au coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
8 octobre—6m Nlle Orléans, Lne.

REÇU de la Havane—Par le steamer "Beaufort"—un bel assortiment des Meilleurs Cigares de la Havane.

Egalement,—en magasin et à vendre,—un beau lot d'Articles de Fumeurs.

FERNANDEZ & VILLA.
8 oct—1m Au coin des rues Royale et Douane.

HILL & HIGGINS,
FABRICANTS DE
Plumes en or
DE BONS GENRES.
9........Rue Vieille-Levée........9
Nouvelle Orléans, au premier.
Réparation à 75 cents. 8 oct—6m

Transfert de Cabinet.

LE Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au No 14 de la rue Baronne, au-dessus du magasin de M. Saron. Il sera heureux d'y recevoir ses anciens clients et les personnes qui auront besoin de ses services.

Il donne des consultations en français et en anglais. On le trouvera chez lui de 8 heures du matin à 6 heures du soir. 8 oct—1m

DEMANDE.

ON demande une BONNE D'ENFANT française qui soit bonne couturière. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

S'adresser à W. T. WILLIAMS,
8 oct—3 Rue Jackson, encoignure Constance.

Barbiers.

ON demande de suite de bons barbiers au salon de L'HOTEL ST-CHARLES, rue St-Charles.
8 oct—2f

DEMANDE DE TAILLEUR.

UN OUVRIER TAILLEUR trouvera à s'employer soit à la journée ou à la semaine, en s'adressant au No 113 rue de Chartres. 6 oct—3f

CUISINIERE.

ON demande une bonne CUISINIERE qui puisse entrer en place tout de suite. S'adresser à l'encoignure Esplanade et Derbigny, Troisième District.
6 octobre—PP

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

AU NOM DU SUP∴ CONS∴ DE LA LOUISIANE et du GRAND CONVENT de tous les Maçons de la Juridiction.

Le GRAND CONVENT, dans sa séance du 2 octobre dernier, a décidé à l'unanimité moins 2 voix, qu'un dernier appel serait fait à certains de nos TT∴ CC∴ FF∴, qui, égarés sans doute par des rapports dictés par l'erreur ou la malveillance, se sont laissés entraîner à des protestations publiques que repoussent les lois maçonniques aussi bien que les principes de tolérance et de fraternité, qui sont l'essence même de la maçonnerie.

En conséquence, nous, GRAND COMMANDEUR GRAND MAITRE du SUP∴ CONS∴ de la LOUISIANE, toujours prêt à nous incliner devant la volonté suprême de la majorité des Maçons de la Juridiction, et disposé à tendre une main fraternelle à tous, nous venons, par les présentes, convoquer une seconde assemblée générale, qui aura lieu SAMEDI, 9 octobre à sept heures du soir.

Nous osons espérer—et en cela nous ne faisons qu'exprimer les sentiments de conciliation manifestés au sein de la dernière assemblée générale—que les membres dissidents qui se sont abstenus d'y assister y viendront, cette fois, nous apporter le concours de leurs lumières.

Venez tous, TT∴ CC∴ FF∴, au nom de la Maçonnerie, au nom de l'humanité ; venez y loyalement, sans arrière pensée, exposez vos griefs, et d'une discussion calme et toute fraternelle jaillira la lumière éblouissante de la vérité. Guidés par elle, nous travaillerons ensemble avec une nouvelle ardeur à faire prévaloir les grands principes pour lesquels nous avons combattu et sans l'application desquels la maçonnerie n'est qu'un vain mot.

Il nous est revenu que la régularité de notre nomination comme chef de l'Ordre, était mise en question par quelques-uns d'entre vous ; nous sommes tout disposé, soit à la soumettre à la sanction de l'assemblée générale, soit à provoquer une nouvelle élection. Nous ne ferons qu'avec l'avance d'accepter la décision de la majorité. Qu'elle fasse de nous un chef ou un soldat, nous ne déserterons pas la glorieuse bannière autour de laquelle—dans toutes les parties du monde—viennent se grouper les amis de la tolérance et du progrès.

EUG. CHASSAIGNAC, 33me,
Grd∴ C∴ Gd∴ Maître,

Pour copie conforme :
LS. LODS, 33me,
Gr∴ Secrét∴. 8oct—2f

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 octobre 1869.

A l'Assemblée générale tenue, hier soir par cette société, pour l'élection annuelle des Officiers devant servir le prochain terme, ainsi que des Membres composant le Board d'Administration, les noms qui suivent ont été élus par une majorité savoir :

Président, N. A. LLAMBIAS
Premier Vice-Président, F. J. LEVIS
Second do do W. T. DEAN,
Secrétaire, L. J. COURTIN
Asst. Secrétaire M. K. O'NEAL,
Trésorier J. F. BARTHÉLEMY
Collecteur, L. ROGER
Médecin, Dr. J. T. MOREAU.

Pharmaciens :
Second District J. LLADO
Troisième District MARTIN WEBER.

Board d'Administration.

Wm. Clarke, J. Maupas,
F. Daubert, H. Gildermester,
F. Gaubert fr., A. Hamaine,
F. B. Hernandez, J. R. Legier,
Chas. Everchade, J. Garcia.

Tous les Membres sont aussi requis de se trouver présents à cette salle, dimanche prochain, le 10, à midi précis, pour recevoir les rapports généraux du Trésorier, ainsi que ceux du Collecteur.

Par ordre du Président
N. A. LLAMBIAS.
L. J. COURTIN, Secrétaire. 7oct—

AVIS AUX PLANTEURS COTONNIERS ET SUCRIERS.

LE soussigné arrivant de St-Louis à pris des arrangements dans cette ville, de manière à fournir aux planteurs dans l'intervalle de quinze jours, le nombre de travailleurs blancs dont ils auraient besoin pour faire leur récolte.

Pour les termes et conditions s'adresser à
A. C. TRÉMOULET Agent.
7 octobre—2 [illegible] rue Vieille Levée.

MAGASIN DE TAPIS,
Au No 17 de la rue de Chartres.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS recevons en ce moment par le CHRYSOLITE, arrivé de Liverpool et par les steamers de New York :

TAPIS—Velour, Axminster, Moquette, velours Bruxelles, 3 plis, Ingrain de toutes qualités, Ingrain laine, Vénitiens, coton, etc.

TOILE CIRÉE—Toutes largeurs de 3 à 24 pieds, que nous coupons pour toutes les chambres, corridors, etc.

TOILE DE MEUBLES—Qualités de toutes couleurs et largeurs.

NATTES—Blanches, blanches à carreaux et fantaisie, de toutes largeurs et qualités 4-4 à 6-4.

STORES—Nouveaux modèles et genres toutes grandeurs.

COUVERTURES de tables et de piano—Brodées, velours, damas, etc.

DEVANTS de portes—Mosaïque, Wilton, Velours, [illegible].

ETOFFES A RIDEAUX—Brocatelle, Coteline, Terry Reps damas, laine, Coton, et coton, dentelle, dentelle Nottingham, broderie, etc.

BAZINS A MEUBLES—Blanc et raies nouveau et joli.

ARTICLES DE TAPISSIER—[illegible]

Les acheteurs en gros trouveront leur avantage à examiner le stock.

A. BROUSSEAU & CO.
1 oct—1m

Habillements.
MALARD & TOOKER,
125........RUE DE LA COMMUNE........125
entre Camp et St Charles.

NOUS recevons par chaque steamer un envoi d'habillements qui maintiennent constamment notre stock, au complet. Nous avons en magasin un assortiment complet d'HABILLEMENTS D'HIVER de toute espèce et qui se compose en partie de Habits et pantalons en tricot, fantaisie, à bas prix.

Jeans,
Redingotes drap noir
Pantalons
Gilets de drap noir
Pardessus
Habits, pantalons et gilets de [illegible]
Redingotes [illegible]
Pantalons et gilets de [illegible]
Pardessus Walking couleur et beaver noir.

—Egalement—

Chemises blanches et en couleur, [illegible] de coton et laine, [illegible]

Les marchands de la campagne et les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock.

MALLARD & TOOKER
3 oct—1m PP

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques de la ville.

Nlle Orléans, 5 octobre 1869.

ECOLE NORMALE.

LA huitième session annuelle de l'ÉCOLE NORMALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS commencera SAMEDI 16 courant, à dix heures du matin, dans la salle de la rue de la Bourgogne.

Les membres de l'Ecole et les candidats sont priés de se présenter à [illegible] l'organisation de la classe.

WM. O. ROGERS,
Surintendant.
5 oct—4f

Succursale des Bains Electro-Chimiques du Dr. Vergnes.

ARTHUR PORTIER, Propriétaire
127........RUE CARONDELET........127

Ces bains électro-chimiques du Dr Vergnes diffèrent de leurs analogues par la guérison de personnes qui souffrent des effets du mercure pris avec une forme, quelle que soit la cause—et suites de l'absorption d'une substance délétère comme le plomb, [illegible] surtout remarquable dans le cas de paralysie, rhumatismes, névralgie, frissons, dyspepsie, maladies nerveuses, débilité et affections chroniques.

Pour les consultations on trouvera le Dr Lucas à l'établissement, tous les jours, de 11 heures du matin à midi.

5 octobre—1m

P. MALOCHÉE,
85........RUE DU CANAL........85

APPELLE L'ATTENTION des acheteurs, tant de la ville que de la campagne sur le magnifique Stock qu'il vient de déballer, et qu'il offre aux plus Bas Prix. On trouvera en tous temps chez lui un assortiment complet de :

Faïences, Porcelaines, Verreries,
—ET—
Articles de Ménage,

Ainsi qu'un grand choix de GARNITURES de CHEMINÉES en PORCELAINE DÉCORÉE—SERVICES de TABLE de toutes sortes—SERVICES de LAVABO de tous prix—SERVICES à THÉ de différents genres—COUTEAUX de TABLE de la célèbre marque de "RODGERS"—CUILLÈRES et FOURCHETTES ARGENTÉES—POTS à EAU EN PLAQUÉ—LAMPES de tous les modèles—PENDULES FRANÇAISES et AMÉRICAINES—BOLS à PUNCH—CAVES à LIQUEURS—VERRE D'EAU—SERVICES DE TOILETTE—&c., &c., &c.

Venez examiner le magasin No 85, rue du Canal, et vous y trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait d'articles de ménage tant de luxe que d'utilité.

Les marchandises sont livrées à domicile dans toutes les parties de la ville.

Les emballages sont confiés à des emballeurs expérimentés.

Aucune peine ne sera épargnée pour donner pleine satisfaction à tous ceux qui honoreront de leur visite l'établissement de première classe de

P. Malochée,
3 oct—6m—C No 85, Rue du Canal.

Guérison Radicale.

LE soussigné possède le moyen de guérir la dyssenterie, même chronique, après cinq jours de traitement. Il guérit aussi les plaies réputées incurables, et les panaris, après quatre ou cinq jours de traitement. Il extrait les cors. Dans tous les cas, guérison radicale. Il sollicite respectueusement le patronage du public.

Consultations, de 1 heure à 3 heures ; pour les indigents, gratis. J. PALOUS,
7oct—1m 107, Douane, au 1er.

Vapeurs de Soufre,
POUR LA FABRICATION DU SUCRE.

JE viens de recevoir un lot de FUMIGATEURS DE JUS DE CANNES, PATENTES, DE JORDAN. Je les vendrai, à mon magasin, à raison de $250. On le montera et les fera fonctionner sur les habitations moyennant $20.

Ces machines ont été suffisamment essayées depuis trois ans ; il n'est pas besoin de les recommander davantage.

THOS. R. BODLEY,
Marchand de machines, instruments aratoires et engrais,
Au No 9 de la rue Perdido,
7 oct—3f Nouvelle-Orléans, Lne.

Café du Lion d'Or
—TENU PAR—
EUGENE SEURE,
107........Rue de Chartres........107
Entre Conti et St Louis.

M. EUGENE SEURE a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a fait aujourd'hui l'ouverture du Café du LION D'OR. On trouvera tout ce que les consommations de choix, et un LUNCH excellent sera servi régulièrement de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. 7 oct—6f

Demande de Jeunes Garçons.

ON demande, chez M. EUGENE MASSON, rue Toulouse, No 23, entre Chartres et Vieille Levée, deux jeunes garçons de 14 à 15 ans. De bons gages seront donnés.
7 oct—2f

Nouvelle-Orléans 5 octobre 1869.

LA Compagnie du CHEMIN DE FER D'ORLEANS a transféré son bureau au DEPOT à l'encoignure des rues Laharpe et White. 6 octobre—3f

AVIS.

LA raison sociale sous le nom de PINO & COURCHÉ (Café de la Bourse), est dissoute d'un commun accord et M. Pino reste seul chargé des affaires du susdit établissement.
A. PINO,
6 oct—6f JULES COURCHÉ.

Divers! Divers!

En débarquement, attendu et à vendre par

A. D. GRIEFF & CO.,
—AU—
No 104 de la rue Poydras,
—ET—
Nos 48, 50 et 52 de la rue Vieille-Levée,

150 FREQUINS, demi-fréquins et [illegible] Beurre Goshen de choix,
100 colis Beurre jaune de l'Ouest,
250 caisses Fromage Factory et New York State,
100 barils Whiskey de l'Ouest, rectifié,
75 " Whiskey Bourbon, commun à choix,
100 " Sucre en morceaux et Sucre en poudre,
50 boucauts Sucres de la Louisiane, toutes les qualités,
200 sacs Café Rio différentes qualités,
100 poches Café Java,
25 boucauts Plats-Côtés Bacon clear,
20 " Epaules Bacon,
20 " Epaules, hams [illegible]
25 caisses Bacon Breakfast du Fulton Market,
100 demi et quart de baril Bœuf du Fulton Market,
500 caisses Amidon [illegible]
100 " Amidon [illegible]
500 " Chandelles Star, différentes grandeurs,
100 " Chandelles blanc de Baleine, de Samuel [illegible]

Et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue et sur lesquels l'attention du commerce est appelée d'une manière toute particulière.

A. D. GRIEFF & CO.,
No 104 de la rue Poydras,
—Et—
[illegible] Nos 48, 50 et 52 de la rue Vieille-Levée.

AVIS AU PUBLIC.

LE public est par les présentes prévenu que, depuis le 2 courant, M. Joseph Marcou est mon seul fondé de pouvoirs généraux d'après acte au rapport de J. Cuvellier, notaire public.

Les personnes qui me doivent, ainsi que celles à qui je puis devoir sont priées de se présenter à M. J. Marcou, No 85, rue du Canal, pour un règlement final.

Nouvelle-Orléans 5 octobre 1869.
5 oct—3f VEUVE LANGE CRAIS.

Vins rouges et blancs, Huile d'olive, Burgundy Port, Sherry, Madère, &c.

En magasin et à vendre par les soussignés aux plus bas prix du marché.

600 barriques VIN rouge "Cantelmoron" W. K.
250 do do "Bergeraa"
150 do do Paul Emile Thomas,
100 do do Bardol "Gautier"
100 do do Cette "Marsal"
125 do do St-Georges "A. Molinier"
125 barriques "[illegible]" Laverne, "Verementday"
100 do do Pattie.
100 do VIN blanc "Entre-2-Mers" W. K.
150 barils do do
125 barriques do "Sauterne" Paul Emile Thomas
[illegible] quarts Burgundy P. "Pattie."
25 do do do Pomo.
25 do do do Mac.
75 do Sherry Pale "Paul Emile Thomas"
100 do do Juvérac Veremendey et Ete. Molinier.
175 do Madère do do do
100 caisses Muscat Noilly Pratt & Co.
[illegible] do [illegible] de Marseille,
[illegible] do Vermouth et Arz
[illegible] do Absinthe Noilly Pratt & Co.
[illegible] do Kirsh do do

Sherrys fins.

25 le Sherry Dry [illegible] qualité.
En magasin et à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD.

[illegible] le Sherry Pale de la meilleure marque de la Couronne, Lorente & Fabe [illegible]
75 [illegible] Sherry Pale do do do do
En magasin et à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD seuls agents pour les Etats du sud.

Maladies des Yeux

Le Dr JULES HOMBERGER, ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux

Cabinet de Consultation 140 rue du Canal de 11 heures à 2 heures—Clinique publique, Samedi, de 2 à 3 heures [illegible] 1 an—3fps

CHANGEMENT DE LOCAL.
Pension Française,
43........Rue Bourbon........43
Mme DENISE

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de transférer sa pension du coin des rues Toulouse et Bourbon, au No 43 de la rue [illegible] où elle continuera comme par le passé de tenir la table [illegible] des prix modérés.

Prix de pension par semaine, $5.00.
Déjeuner à [illegible]
Dîner à [illegible]

DR. PERRILE,
214........DAUPHINE........214
Entre Conti et St-Philippe

NOUVEAU traitement par le [illegible] et [illegible] de toutes les maladies de peau, [illegible] Teignes, [illegible] Cancers [illegible]

PUROLINE.

Vingt cinq mille habitants de la Louisiane, du Mississippi et du Texas emploient journellement le gaz

PUROLINE.

Et aucun accident n'a été annoncé.

NOUS [illegible] examen des savants et des connaisseurs pratiques auxquels nous [illegible] de démontrer par des expériences que le FLUIDE PUROLINE NE FAIT PAS EXPLOSION, quand on le met dans la LAMPE [illegible] et ne [illegible] par elle. Ce [illegible] le FLUIDE DE SÉCURITÉ.

Nlle Orléans, 2 juillet 1868.

J'ai examiné avec le plus grand soin et soumis aux expériences [illegible] le FLUIDE PUROLINE. IL NE FAIT PAS EXPLOSION, et [illegible]

J. L. CRAWCOUR, D. M.

Aux Cent Mille Paletots !
MICHEL LION,

197, 199, 201, Rue Vieille-Levée, 197, 199, 201 [illegible] Marché à la viande, Aud Ba[illegible]

Magasins d'Habillements, Chapeaux, Linge de dessous et Malles, pour hommes, jeunes gens et enfants.

M. MICHEL LION a l'honneur d'informer le public [illegible] qu'il vient de recevoir un assortiment complet d'habillements d'hiver et d'automne de toutes qualités, [illegible] de la coupe et modicité des prix.

[illegible]

Un coupeur de premier ordre est spécialement chargé de la coupe des vêtements faits sur mesure.

MICHEL LION
AUX CENT MILLE PALETOTS,
5 oct—1m Nos 197, 199 et 201 rue Vieille Levée.

MME. AMÉLIE BOURGEOIS,
Premier Prix du Conservatoire de Paris.

PREMIÈRE CHANTEUSE du Théâtre Lyrique de Paris, des Théâtres de Bruxelles, de Marseille, de la Haye et de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'offrir au public ses services comme professeur de SOLFEGE, DE CHANT ET D'ACCOMPAGNEMENT.

S'adresser rue d'Orléans, No 106, entre les rues Bourgogne et Remparts, au premier. [illegible]

Mlle Octavie Labranche

ANNONCE respectueusement au public qu'elle a ouvert un

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

le 1er octobre, au No [illegible] de la rue du Camp.
5oct—3m

JAMES D. AUGUSTIN, JULES MICHEL, EMIL BURTHE
Avocat et Not. Pub. Avocat. Not. Pub.

AUGUSTIN, MICHEL & BURTHE,
AVOCATS ET NOTAIRES.

Au No 11 de la rue Carondelet—Gallier's Court.
Nlle-Orléans, Louisiane.

Ils exercent également leurs professions dans toutes les paroisses de l'Etat. 30 sept—3m

St-Amand & St-Cyr,

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public en général, qu'ils ont transféré leur magasin à l'encoignure des rues Chartres et Conti[illegible].
1er oct—15f

MEDECINS.

Dr. Joaquin R. Roldan,

DE L'UNIVERSITÉ DE LA HAVANE ET ÉLÈVE LIBRE DE LA FACULTÉ DE PARIS.

Spécialités :

MALADIES de femmes et d'enfants, affections de poitrine et du foie, affections humorales et syphilitiques, rhumatisme, et fièvre jaune.

Heures de consultation de 10 à 12 P. M., chez lui, rue de Chartres No 180, [illegible] St. Ann et Dumaine.
28sept—1m P P

Etablissement Hydrothérapique
DE BILOXI.

SOUS LA DIRECTION DU DOCTEUR H. RANCÉ.

LE DR. RANCÉ a l'honneur d'annoncer au public que cet établissement sera ouvert mardi prochain, 10 courant, et qu'il est à même de recevoir les convalescents ou malades qui voudront bien se confier à ses soins, ainsi que toutes personnes qui, pour cause de agilité, [illegible] à prendre des bains de mer ou d'eaux de sources.

Pour les conditions d'admission, s'adresser au Dr Chs. Delery, 51 rue d'Orléans, président du bureau d'administration, ou à M. A. Doriocourt, rue Royale 137, trésorier du même bureau.

Il y aura une réduction de prix pour les actionnaires.
5 sept—3m

AUX DAMES.

LE DR. URBAN, qui exerce la profession de médecin depuis trente-cinq ans, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il se consacre exclusivement au traitement des maladies des femmes. Quelle que soit la nature du mal, il opère la guérison qu'il promet. Il guérit promptement des fistules, des hémorroïdes et de la faiblesse nerveuse, de toutes les maladies de la matrice, des menstrues, etc. Les consultations sont strictement confidentielles.

Le cabinet du Docteur est à l'angle Nord-Est des rues Remparts et Douane. L'entrée en est au No 195 de la rue de la Douane. 27 mai—6m

DR. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
60 Rue Dumaine, encoignure Royale, 60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE Dr. Landry a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE douches froides, suivi des sueurs de douches froides. Ce traitement, particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur, est spécialement applicable aux cas de rhumatisme, goutte, gravelle, névralgie, fièvres intermittentes, paralysies, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dyssenteries chroniques et à toutes les maladies nerveuses. Dans certains cas déterminés, ce traitement peut être suivi à domicile.

Consultations de 2 à 3 heures P. M. 6juin—1an

Le Dr. LUKE

TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, fait disparaître les mauvais effets du mercure, guérit de la spermatorrhée, et de l'abus des forces de la nature. Les maladies auxquelles les dames sont sujettes sont l'objet d'une attention spéciale. Les salons sont disposés de telle sorte que les malades ne se voient pas. Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville. 7 avril—1 an

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud est exploitée par

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée, 121 & 123

Ils y fabriquent constamment
Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer, (Horehound)
Candi tresse,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX, croquets et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Roses
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

MACARONI.

Fabriqué journellement et garanti FRAIS, toute espèce de Pâtes, telles que—

Vermicelli,
Macaroni,
Spaghetti
Lasagne
Tagliarini.

EPICES.

Canelle moulue,
Poivre moulu,
Clous de Girofle moulus,
Muscade moulue,
Gingembre moulu.

EXTRAIT DE CAFÉ

Ils fabriquent constamment le célèbre
Extrait de Café,
Café pur moulu,
Café grillé

Garantis FRAIS, ou la vente est nulle.

NORMAN & REISS.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée
1er oct—PP

DRAPS
ET CASIMIRS,
Au-dessous du prix coûtant.

TOUT LE STOCK DE
DRAPERIE
de l'ancienne maison
E. GIRARD & COUTEUX

sera vendu cette saison bien au-dessous du prix d'importation.

J'appelle l'attention de tous les tailleurs et amateurs de [illegible]

Draperie française

et les causes à venir voir par eux-mêmes la vérité de mon annonce.

C. COUTEUX,
1er oct—2m Encoignure Chartres et Dumaine.

Propriétés à louer ou à vendre.

DEMANDE DE RÉSIDENCE

On désire prendre à loyer pour une simple année, [illegible] de premier ordre, située dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Bourse. S'adresser au [illegible] Bureau de Poste. [illegible]

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No 84, rue Bienville. [illegible]—PP.

A LOUER.

Les étages supérieurs de la maison rue Royale No [illegible], [illegible] pour famille [illegible]
S'adresser à L. BRETON, [illegible] de Chartres.

A LOUER.

LE MAGASIN No [illegible] rue Vieille Levée, [illegible]
S'adresser à [illegible] AVET
[illegible] de l'Orleans.

A LOUER.

Le vaste magasin de la rue [illegible] No [illegible] de la rue de [illegible] S'adresser à F. J. PERA [illegible] Co. No [illegible] rue Carondelet.

A VENDRE.

POUR cause de départ le fonds de commerce, le [illegible] situé au Magasin de MARCHANDISES SÈCHES [illegible] rue Royale [illegible] excellent et peu [illegible]
S'adresser sur les lieux, [illegible] rues Dauphine et Toulouse.

A LOUER.

Une belle maison à deux étages, entre Dauphine et Bourgogne, avec cuisine haute, grande cour, jardin et remise faisant face [illegible] rue St. Pierre.
S'adresser à H. L. FRIEZ,
26 sept No 88 rue Toulouse.

A VENDRE.

450 LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, compris entre les Champs Elysées, les terres appartenant aux Religieuses des Ursulines, les terres de Gentilly et la rue de la France.

Ces lots étant dans le voisinage du Chemin de fer de Chattanooga, sont de grande valeur. Ils seront vendus à bon marché.

Egalement à vendre—300 acres de terre dans la Paroisse Terrebonne.

S'adresser à M. Joseph R Driguez, rue Chartres No 113. [illegible] sept—1m

A Louer.

UNE jolie maison à étage située rue Dumaine No [illegible], entre les rues Tonti et Rochebrave, contenant [illegible] chambres avec vestibule, galerie, cuisine, écurie, puits, et un beau jardin. La cour et jardin du Dumaine.—Possession [illegible].—Aussi, à louer une [illegible] située rue du Bassin No 120, entre les rues Poydras et Perdido, convenable pour une pension, et ayant vingt et une chambres avec waterworks, etc.

Pour les conditions s'adresser à M. N. Flechon, No [illegible] rue Poydras, entre Bassin et Franklin. [illegible]

Plusieurs Maisons à Louer,

Rue St-Pierre, entre Remparts et Bourgogne,
Rue Bienville, entre Tremé et Marais,
Rue Conde, entre St-Philippe et Dumaine

Le haut de la belle propriété située rue Royale entre St Louis et Toulouse.

S'adresser à F. A. DUCROS
9 sept—1m No 100 rue de la Commune.

A LOUER.

Une jolie résidence de famille avec grande cour, citerne, grand jardin, water works, &c., et située rue du Bayou No 221, entre Tremé et Marais, est offerte à louer. S'adresser sur les lieux. 7 sept

A VENDRE OU A LOUER.

A partir du 1er septembre prochain la grande maison rue des Français, No 66, en face de la Place Washington, Troisième District, ayant en bas un vestibule sur le côté [illegible] salon avec portes à coulisse, [illegible] grande salle à manger et deux chambres au [illegible], au haut, deux chambres ouvrant sur deux galeries [illegible] et une [illegible] avec cabinets, vestibule, etc. La cuisine est à deux étages en briques et contient six bonnes chambres. Il y a dans l'arrière cour une écurie, remise, poulailler et deux citernes. Le terrain mesure 212 pieds français de profondeur et 88 pieds de face, forme jardin et parterre. Plusieurs arbres fruitiers y sont en valeur. La cour est briquetée et pavée, parfaitement et présente un avantage [illegible]. Il y a de magnifiques [illegible] dans toutes les appartements. On trouvera les clefs chez le [illegible] de la rue Dauphine. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Geo. Wm LOGAN, Jr. facteur de coton et marchand commissionnaire, rue de [illegible] No 24.

A vendre à l'amiable,

Pour cause de départ.

LA belle vacherie de M. JEAN FERRAN, située à l'encoignure de la rue d'Orléans et le Chemin de la Metairie, se composant de :

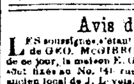

50 belles vaches laitières, plusieurs avec des veaux, les autres sur le point de vêler.
1 taureau,
3 chevaux,
1 charrette à lait,
1 tombereau et tous les ustensiles de la vacherie.

La cueillette est d'environ 80 gallons de lait par jour.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à crédit de 6 et 12 mois, en billets satisfaisants et endossés à la satisfaction du vendeur.

S'adresser à S. GUINAULT, encanteur, encoignure Bienville et le Passage de la Bourse.

Les personnes désirant examiner la vacherie, s'adresseront à l'endroit ci-dessus mentionné, de 11 heures du matin à 2 1/2 heures de l'après-midi.
2 oct—1f

Avis de Société.

LES soussignés, s'étant associés sous la raison sociale de GEO. McGIBBON & CO., succèdent, à partir de ce jour, à la maison E. GIQUEL, dont les affaires et se sont fixés au No 141 rue Canal, encoignure Bourbon, ancien local de J. Levois.

GEO. McGIBBON,
L. T. ALLYN,
MME E. GIQUEL,
E. R. ARCHINARD,
THÉO. DUBOIS.
5oct—3,5,10

MODES.

ON demande de bonnes apprêteuses en chapeaux pour travailler à la douzaine, chez
W. DAUPHIN,
3 octobre [illegible] 150 rue du Canal.

Transfert de Magasin.
A. C. PIERPONT & Co.

ONT transporté leur magasin du No 13 de la rue Nouvelle Levée, au No 8 de la rue Tchoupitoulas, No 8 de la rue Nlle. Levée, Nos 46, 48 et 50 de la rue de la Commune.

Coin Tchoupitoulas, Nlle. Levée et Commune. 3oct—1m

Hôtel St-Charles.

CET Hôtel a été peint et mis en parfait état dans le courant de l'été. Il sera ouvert LUNDI, 4 OCTOBRE 1869. O. E. HALL.
3oct—2m

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 7 OCTOBRE—CLASSE [illegible]

28 37 56 68 73 36 44 [illegible] 46 44 [illegible]

Les tirages ci-dessus [illegible] publiés dans les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président.

Rue St Charles, encoignure Union, Nouvelle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle Orléans, Louisiane.

ADAM GIFFEN,
JOHN L. LEWIS,
F. F. WILDER,
Commissaires.

Méfiez-vous des [illegible]

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)
CHAS. T. HOWARD, President.

Loterie de Numéros Simples.
GROS LOT......$30,000.

Classe K.

Tirage, le SAMEDI [illegible] à la Nouvelle-Orléans.

—PLAN—

10,000 Billets........ 251 lots gagnant

1 lot de $30,000 soit [illegible]
1 lot de $[illegible] soit
1 lot de $[illegible] soit
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
1 lot de $1,000
50 lots de $[illegible] soit
164 lots de $[illegible] soit

LOTS D'APPROXIMATION.

3 lots de $250 pour les numéros restants de la même dizaine à l'un des qui gagnera le lot de $30,000 soit [illegible]

3 lots de $[illegible] pour les numéros restants de la même dizaine à l'un des qui gagnera le lot de $[illegible]

3 lots de $[illegible] pour les numéros restants de la même dizaine que le numéro qui gagnera le lot de $6,000 soit [illegible]

251 lots s'élevant à [illegible]

Billets entiers $[illegible] demi et $[illegible] quart de billet $[illegible] huitième de billet $[illegible]

Explication de lots d'approximation.

[illegible]

Les lots sont payés en [illegible] sans déduction.
Les demandes de billets doivent être adressées à

CHAS. T. HOWARD président
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans.

Fourneau "Brilliant"
CHAMPION DE BUCK.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX
De $1 à 8.
R. GERTH,
[illegible] Rue de Chartres [illegible]

A GENT pour la vente du Fourneau "Brilliant" [illegible]

Nouveaux [illegible] No 74 de la rue de Chartres [illegible]
R. GERTH

DÉBALLAGE DE MARCHANDISES NOUVELLES

GUÉBLÉ & NIPPERT

137........Rue du Canal........137

[illegible]
CORSETS CAGE.
[illegible]

Transfert de Magasin.

L [illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN

P [illegible]

G. L. FEVRE,
148........RUE ROYALE........148
IMPORTATEUR DE

VINS [illegible]
Coin & Havane, [illegible] de New York [illegible]

MAGASIN DE MODES
DE
MADAME WASHINGTON,

Au No 192 de la rue du Canal entre Bourgogne et Remparts, Nlle-Orléans.

ON [illegible]

Modes et Nouveautés.

E. L. E. BONNET,

No 5 rue de Chartres, au 1er.
Presque [illegible] CANAL.

[illegible]

ORANGES. ORANGES.

[illegible]

La jolie ancienne maison [illegible]

P. MALLARD,

Enc. Royale et Bienville.

APPELLE [illegible]

DEMANDE DE PLACE

UN PHARMACIEN [illegible] M. LAURENT [illegible]

J. C. MULLER,

IMPORTATEUR DE CHAPEAUX DE PAILLE, de SOIERIES, de RUBANS [illegible]

[illegible] de la rue de la Douane [illegible]
25 sept—[illegible]

F. KROLL.
PROFESSEUR DE MUSIQUE.

LEÇONS de Piano, Chant [illegible]
Références chez [illegible]

Bi-Sulfite de Chaux, de
BONNABEL.

CHAUX PURE POUR SUCRE, DE SOUFRE EN ROULEAUX

A vendre par
L. BONNABEL
Au No [illegible] de la rue Peters [illegible]

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE
Pour la Machine à Coudre de
Grover & Baker,

Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane

Bureau et salle de vente pour les Etats du Sud au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
21 sept No PP

Julius Loeffler,
(Successeur de CHAS. LOEFFLER)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et Fabricant
D'installations de Gaz, etc. Dépôt de la manufacture de Tucker.
Candélabres, etc, en tout genre.
No 138, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse.
28 sept [illegible] Nouvelle-Orléans.

HABILLEMENTS D'ENFANTS
ET
ARTICLES DE TOILETTE
POUR HOMMES.
B. T. WALSHE,
110 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS